

**Session 1 : Le projet de Service comme outil de progrès**  
**De l'utilité d'EVREST**  
**dans les projets de Service**



**Dr Amélie ADAM** – Médecin du travail – ALSMT – Nancy

**Dr Corinne ARCHAMBAULT DE BEAUNE** – Médecin du travail – Eurocopter – La Courneuve

**Dr Fabienne BARDOT** – Médecin du travail – CIHL 45 – Saran

**Dr Marie-Claire BARDOUILLET** – Médecin du travail – MT 71 – Chalon-sur-Saône

**Dr Claude BUISSET** – Médecin du travail – AGEMETRA – Lyon

**Dr Ariane LEROYER** – Maître de conférence PH – Université de Lille 2 – Lille

**Mme Céline MARDON** – CEE-CREAPT – Noisy-le-Grand

**Mme Anne-Françoise MOLINIE** – CEE-CREAPT – Noisy-le-Grand

**Mme Marie MURCIA** – Epidémiologiste – APST – Tours

**Dr Jean PHAN-VAN** – Médecin du travail – EDF – Saint-Laurent-les-Eaux

**Dr Jean-Louis POMMIER** – Médecin inspecteur du travail – Poitiers

**Dr Laetitia ROLLIN** – Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle – CHU de Rouen

**Dr Pascal RUMEBE** – Médecin du travail – SIMT – Meaux

**M. Serge VOLKOFF** – CEE-CREAPT – Noisy-le-Grand

La mise en place d'un projet de Service dans un service de santé au travail interentreprises doit s'appuyer sur des indicateurs chiffrés de diagnostic, de suivi, et d'évaluation. Pour un certain nombre des services, le dispositif Evrest est apparu pertinent pour apporter des informations utiles dans ce contexte. Il leur permet de participer aussi à leur mission de veille sanitaire.

En effet, Evrest (**EV**olutions et **REL**ations en **S**anté au **T**ravail) est un dispositif de veille et de recherche en santé au travail. C'est un observatoire pluriannuel par questionnaire, construit en collaboration par des médecins du travail et des chercheurs, pour pouvoir analyser et suivre différents aspects du travail et de la santé de salariés. Le recueil des données s'appuie sur un questionnaire très court, qui tient sur un recto-verso, rempli lors des consultations. Ce questionnaire a été pensé pour être proche de la conduite habituelle de l'entretien de santé au travail, afin de s'intégrer au mieux dans la visite. Il contri-



bue à rendre visibles, au niveau collectif, certaines informations qui restent le plus souvent limitées au cadre du colloque singulier entre le salarié et le médecin.

## **Le dispositif vise :**

- d'une part à constituer une base nationale, à partir d'un échantillon de salariés (ceux nés en octobre d'une année paire) parmi ceux suivis par les médecins du travail. Cette base est exploitée au niveau national et régional,
- d'autre part à permettre à chaque médecin participant (ou à un groupe de médecins qui décideraient de se coordonner) de recueillir et produire des données pour enrichir la pratique de prévention et les réflexions sur le travail et la santé au niveau d'une collectivité de travail (entreprise, branche professionnelle...). Les données sont alors exploitées au niveau local.

Evrest a été conçu comme un dispositif généraliste, c'est à dire abordant une grande diversité de domaines, tant dans le champ du travail que dans celui de la santé. Ce « balayage » thématique est large et aucun des champs abordés par Evrest ne peut prétendre faire seul « le tour de la question ». Evrest est un dispositif exploratoire, qui offre la possibilité de donner régulièrement et assez rapidement des informations succinctes, mais précieuses, sur des questions de travail très diverses.

Le dispositif Evrest a été construit comme un « observatoire », c'est-à-dire pour permettre d'assurer non seulement des « photographies » du travail et de la santé, instantanées ou répétées dans le temps, mais également un suivi du travail et de la santé des salariés. Les données longitudinales sont en effet nécessaires à l'étude des liens entre les conditions de travail et la santé, en prenant en compte l'évolution au fil du temps.

La formalisation de la coopération entre les organismes partenaires, dont le Cisme, qui animent le projet au niveau national est structurée autour d'un groupement d'intérêt scientifique, le GIS Evrest. L'échantillon national constitué des salariés nés en octobre d'une année paire est alimenté par des médecins du travail volontaires ainsi que par les infirmiers de santé au travail.

L'observatoire est en place depuis 2008. Progressivement toutes les régions françaises et les départements et régions d'outre-mer ont été couverts par le dispositif avec un à deux médecin(s) référent(s) régional (aux) en charge de l'organisation et de la mise en place d'Evrest dans chaque région.

A ce jour, Evrest est présent dans plus d'1 service interentreprises sur 2 ainsi que dans plusieurs services autonomes de grandes entreprises. Pour l'année 2013, l'échantillon comporte plus de 13 000 fiches salariés remplies par près de 900 médecins du travail qui ont saisi au moins un questionnaire pour un salarié né en octobre d'une année paire. Au-delà de cet échantillon national qui fera l'objet des articles et communications scientifiques et qui fournira des éléments de comparaison, les médecins ont saisi 36 000 fiches pour un usage local, en particulier pour une utilisation d'Evrest en entreprise.



Evrest est donc très présent dans le paysage de la santé au travail en France, voire incontournable. Il est donc tout à fait logique qu'on retrouve Evrest dans de nombreux projets de service. C'est grâce à la remontée des informations par les médecins référents régionaux lors de nos rencontres bisannuelles que nous avons connaissance au niveau national de la présence d'Evrest dans les projets de service.

Cette communication reprend les différentes modalités d'utilisation de l'observatoire dont nous avons connaissance.

## **PARTICIPATION DES SSTI À LA VEILLE SANITAIRE**

Dans le cadre réglementaire actuel, il est confié aux SSTI une mission de veille sanitaire. La participation de médecins du travail d'un SSTI à Evrest peut contribuer à répondre à ce nouveau cadre législatif et réglementaire.

Dans le Projet de Service, Evrest a pu être choisi comme outil de veille, éventuellement associé à la participation à d'autres systèmes de recueil de données tels que Sumer ou les quinzaines MCP. La mise en place de l'observatoire Evrest pour les salariés nés en octobre des années paires est alors un axe bien identifié dans le projet de Service, comme un des supports de la veille sanitaire.

Les médecins du travail participants et les SSTI contribuent ainsi à cette veille sur un plan national en alimentant la base de données nationale. Cet échantillon sera utilisé pour des recherches scientifiques et fournira les cadrages nécessaires pour comparer les observations faites au niveau local ou régional à l'ensemble de l'échantillon national ou à certains sous-ensembles.

La promotion d'Evrest dans ce contexte conduit à la production d'indicateurs quantitatifs mais aussi qualitatifs, auxquels sont particulièrement attentifs les partenaires sociaux. Elle permet une meilleure visibilité des problématiques santé-travail auprès des différents acteurs, en particulier des décideurs.

Sur un plan régional, le dispositif Evrest participe aux diagnostics territoriaux: des documents reprenant des données Evrest ont été édités dans plusieurs régions, valorisant la contribution des médecins du travail et des services à la veille sanitaire en santé-travail. On peut citer les régions Nord-Pas de Calais, Bourgogne, Picardie, Centre, ou Provence- Alpes Côte d'Azur.

Enfin sous réserves d'être un SSTI de taille suffisante et d'avoir la participation de la majorité des équipes santé-travail, ou en ouvrant l'échantillon au-delà des salariés nés en octobre d'une année paire, il peut être envisagé de produire des indicateurs de santé et de travail au niveau du service.



## UTILISATION DES DONNÉES EVREST NATIONALES OU RÉGIONALES POUR DÉFINIR LES PRIORITÉS DU SSTI

Les données locales qui peuvent être produites au niveau d'un service, sur la base d'un échantillon des salariés nés en octobre d'une année paire, sont le plus souvent insuffisantes pour pouvoir être directement utilisables par le service. Les données nationales et certaines données régionales sont disponibles sur le site Internet. Certains SSTI les ont utilisées en les appliquant à leurs populations spécifiques. Avant la formalisation du projet de Service, cette utilisation des données Evrest leur a permis de mieux repérer leurs besoins et définir leurs priorités pour la conduite d'actions de prévention.

La projection des résultats Evrest ou ceux des autres recueils de données en santé-travail sur des populations locales des SSTI semble encore assez peu usitée. Pourtant cela peut permettre un état des lieux des problèmes de santé et des risques professionnels qui sont souvent insuffisamment renseignés par les logiciels professionnels présents dans les services. C'est alors un outil important de discussion avec les instances de décision et de contrôle.

## EVREST SUR UNE POPULATION CIBLÉE OU UNE THÉMATIQUE PARTICULIÈRE

Dans la grande majorité des projets de service dont nous avons connaissance, plusieurs axes de ce projet reprennent les grandes thématiques présentes dans le Plan National Santé Travail, déclinées dans les Projets Régionaux de Santé Travail. Ainsi les TMS (troubles musculo-squelettiques) et les RPS (risques psycho-sociaux) représentent souvent des axes majeurs du projet. L'observatoire Evrest est un des outils proposés pour appréhender ces risques, à côté d'études ergonomiques, de séances d'information, de sensibilisation, des employeurs et des salariés ou tout autre type d'études ou d'actions mises en œuvre.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les RPS, Evrest n'a pas été conçu spécifiquement pour y répondre, mais les dimensions psychosociales occupent une grande partie du questionnaire. Le questionnement n'est pas approfondi comme il pourrait l'être dans une enquête dédiée à ce thème, mais les éléments qu'il apporte, enrichi des compléments d'informations d'ordre qualitatif apportés par les médecins du travail sont à même d'alimenter le débat et de favoriser les discussions autour de cette thématique.

Certaines expositions, risques professionnels ou conditions de travail particulières peuvent faire l'objet d'un axe bien identifié dans le projet de Service, par exemple le travail de nuit ou autre facteur de pénibilité. Ce sont parfois des populations ciblées comme les seniors ou les apprentis, mais aussi des secteurs professionnels, identifiés comme posant problème en santé-travail, ou particulièrement présents dans la population suivie dans le service. On peut citer notamment le travail dans le secteur de l'aide à la personne, le travail dans les garages, les conducteurs poids lourds.

Pour ces études particulières, le questionnaire peut être enrichi de questions complémentaires propres à l'étude, en utilisant les zones libres prévues à cet effet.

## MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU PROJET DE SERVICE



Dans chacun de ces choix d'actions prioritaires, Evrest est mis en place, en complément d'autres modalités d'approche, et permettra de disposer de données qui pourront être alors mises en parallèle des données de l'échantillon national, parfois spécifiques au secteur ou à la population ciblée : des rapports sectoriels sont également disponibles sur le site internet pour ces comparaisons.

Des publications « Evrest Résultats » pourront être aussi utilement proposées en sensibilisation dans les entreprises ou pour les salariés concernés, si le secteur professionnel ou la thématique a fait l'objet d'une de ces publications.

## PROMOTION ET FACILITATION DE LA MISE EN PLACE D'EVREST DANS LES ENTREPRISES

Chaque année plus des 2/3 des fiches saisies ne concernent pas des salariés nés en octobre d'une année paire constituant l'échantillon national, ce qui nous permet de penser que de nombreux médecins du travail se sont appropriés l'outil Evrest pour l'utiliser soit pour des études collectives comme nous l'avons vu précédemment, soit plus probablement pour une ou plusieurs de leurs entreprises suivies.

L'utilisation d'Evrest en entreprise va permettre au médecin du travail de passer de l'individuel au collectif et ainsi de mettre en débat les questions de santé au travail au sein même de l'entreprise. Les partenaires sociaux, direction et salariés souhaitent disposer d'indicateurs chiffrés dont ils pourront débattre et à partir desquels ils pourront définir leurs priorités. Il est donc nécessaire de leur proposer des indicateurs pertinents, reproductibles et recueillis de façon homogène. Le questionnaire Evrest ne doit jamais être dissocié d'un entretien santé-travail qu'il soit conduit par un médecin ou un infirmier. En effet, les chiffres ne sont pas suffisants à eux seuls, ils ne pourront être interprétés qu'à la lumière des propos échangés avec le salarié. C'est dans la combinaison avec l'approche clinique des médecins ou infirmiers que le questionnaire prend son sens aussi bien au niveau individuel que collectif. La restitution des résultats en entreprise, éclairés par des paroles de salariés sur leur vécu constitue un temps important pour instaurer un débat sur la santé au travail dans l'entreprise.

En confiant le suivi périodique aux infirmiers santé-travail, les médecins du travail ont moins connaissance de la vie de l'entreprise. Avec l'observatoire Evrest et le contenu qualitatif de leurs entretiens, les infirmiers pourront retransmettre une vision collective des problèmes santé-travail de l'entreprise aux médecins du travail et aux autres membres de l'équipe pluridisciplinaire, assistante, IPRP. C'est ce qui se pratique déjà dans un certain nombre de services employant des IDEST, et qui peut se formaliser dans le projet de Service.

Pour que la mise en place d'Evrest soit réussie au niveau d'un service, il est important que l'ensemble des **moyens nécessaires** soient pris en compte dès le début. Les moyens doivent donc être prévus dès la formalisation du projet de Service.



Ce développement d'Evrest, intégré dans le projet de Service, pourra constituer l'une des actions figurant dans le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) conclus entre les principaux acteurs régionaux de la prévention.

La participation à Evrest dans le cadre de la veille sanitaire par le seul suivi des seuls salariés nés en octobre des années paires ne nécessite pas une mobilisation très importante de la part du SSTI qui doit toutefois bien prendre en compte, la formation et le temps nécessaire pour le personnel assistant ainsi que les moyens matériels adéquats et un réseau informatique performant. Il en va tout autrement pour que les équipes de santé travail puissent décliner Evrest pour une entreprise ou une population ciblée : l'exploitation locale des données nécessite alors la mise à disposition d'une personne compétente en épidémiologie et en statistique. Cette personne est soit présente en interne dans le service, soit travaille sur les données dans le cadre d'une collaboration avec un organisme partenaire.

L'observatoire Evrest a donc toute sa place dans le cadre d'un projet de Service. Il permet de produire des indicateurs sur la santé et sur le travail, améliorant les connaissances à différents niveaux, national, régional et local. Il s'inscrit naturellement dans les outils permettant de répondre à nos missions de veille sanitaire.